

COMMUNE DE TRONGET**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
05/02/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Patricia RAYNAUD

Pouvoirs : Patricia RAYNAUD donne pouvoir à Audrey GERAUD ; Laurent BRUN donne pouvoir à Franck VALETTE

Secrétaire de séance : Alain DETERNES

**Demande d'accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier
au titre du dispositif de solidarité départementale année 2023
N°06/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°8/2023 du 13 février 2023, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale 2023 et a obtenu un accord de principe le 22 mai 2023.

Les devis étant à ce jour tous signés, il est donc maintenant possible de faire la demande définitive de subvention.

Le plan de financement définitif de cette opération, correspondant à l'achat d'un désherbeur thermique, à l'aménagement de la plateforme au plan d'eau ainsi que le changement de la porte du local pétanque :

coût total : 11 160 € HT

Département : 5 000 € HT

Autofinancement : 6160 € HT

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande d'accord définitif de subvention comporte, l'imprimé de demande de subvention, la présente délibération, les devis acceptés correspondant l'achat d'un désherbeur thermique, à l'aménagement de la plateforme au plan d'eau ainsi que le changement de la porte du local pétanque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le plan de financement définitif exposé ci-dessus,**
- **De solliciter l'accord définitif pour une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif de solidarité départementale au titre de l'année 2023,**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.**

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 003-210302923-20240213-DEL20240113_06-DE

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 15 février 2024
et publié le 16 février 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14 février 2024

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT

